

Diplôme de niveau 3 - Formation en alternance : apprentissage - CODE DIPLÔME : 50023442 - FICHE RNCP : RNCP35974

MFR LE CHALET - 9 RUE LA FONTAINE 38490 ST-ANDRE-LE-GAZ - 04 74 88 10 33 - mfr.le-chalet.st-andre@mfr.asso.fr

## PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité au sein d'une entreprise de menuiserie ou d'agencement. Il fabrique les pièces d'adaptation et d'ajustement des menuiseries (portes, fenêtres, volets, placards, escaliers...) et du mobilier, et les installe. Il réalise également des travaux d'isolation et d'étanchéité en atelier, pour la découpe et l'assemblage des ouvrages, ou sur chantier, pour leur mise en place. Il connaît les différents matériaux (bois, matériaux dérivés, matériaux associés comme l'aluminium, les mousses...), les principales techniques d'usinage du bois et les étapes de fabrication. Sur le chantier, il sait adapter la pose aux contraintes de structure, d'étanchéité et de confort. Il doit organiser et sécuriser son intervention et veiller au tri et à l'évacuation des déchets. Formation dispensée avec du personnel qualifié et des locaux adaptés au métier (ateliers, salles de cours connectées)

## PRÉREQUIS

- Obtenir l'accord d'une entreprise pour un contrat d'apprentissage
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (CAP tout métier).
- Être titulaire du BAC PRO Technicien Menuisier Agenceur.
- Accessibilité possible aux personnes en reconversion
- Début de contrat d'apprentissage maximum dans les 3 mois après le début de formation

## MODALITÉS

Admission suite à un **entretien individuel** avant l'entrée en formation. Validation de l'inscription 15 jours après l'entretien

## ACCÈS À LA FORMATION

Formation accessible :

- aux jeunes ayant 14 ans d'ici le 31/12/2025 et jusque l'année des 30 ans (avec possibilité de dérogation).

Aménagement possible pour les apprentis en situation de handicap (2 personnes référencées H+ au sein de la MFR).

- début Septembre 2025



## DURÉE

- **420 heures** suivant les années de formation de formation au CFA pour l'année d'apprentissage soit 12 sessions au CFA (formation en présentiel)

Le reste du temps, le jeune sera en formation en entreprise.



## OBJECTIFS

Pendant les enseignements professionnels l'apprenti va acquérir les savoirs pour :

- Poser des ouvrages dans le domaine du bâtiment (portes, fenêtres, escaliers, volets, cloisons, parquets...)
- poser des ouvrages dans le domaine de l'agencement (magasins, bureaux, stands, cuisine, salle de bains, rangement...)

# CONTENU DE LA FORMATION

## ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Total en heures

Français - Histoire - Géographie - Éducation civique	52
Mathématiques - Sciences physiques	24
Langue vivante	26
Prévention Santé Environnement	12
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>114</b>

## ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS :

Gestion de l'alternance et accompagnement individualisé	36
Technologie professionnelle	88
Réalisation d'un chef d'oeuvre	16
Lecture de plan et dessin	36
Travaux pratiques - Atelier	132
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>306</b>

**TOTAL GÉNÉRAL : 412 heures**

## A L'ISSUE DE LA FORMATION

Au terme de cette année de formation, le jeune obtiendra le CAP Menuisier installateur en CCF.

Le CAP peut déboucher sur la vie active mais il est possible de poursuivre des études au sein de la MFR sur un Brevet Professionnel Menuisier (BP).

## INDICATEURS

- **95% de réussite à l'examen (session 2024).**
- **77%** des jeunes issus de la menuiserie à fin juin 2023 restent dans la branche professionnelle.

## TARIFS

- Coût de la formation : prise en charge par l'OPCO (pour les menuisiers les OPCO - Opérateur de Compétences sont Constructys et OPCO 2i).
- Possibilité d'internat ou de demi-pension (voir tarifs auprès du CFA).
- Frais d'adhésion à l'association : 100€/an.

## EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

L'apprenti sera évalué par le biais de **CCF** (Contrôles en Cours de Formation) et de Contrôles Formatifs.

Bulletins de notes semestriels pour l'apprenti, la famille et l'entreprise.

Si besoins des bilans intermédiaires sont faits avec les moniteurs.

Le CFA demandera au jeune de compléter le carnet d'activités afin de s'assurer que les travaux effectués en entreprise correspondent à la formation.

Le responsable de classe se rendra en entreprise **1 à 2 fois sur le cycle** de formation afin de s'assurer de l'évolution de l'apprenti.